Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_44-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_44

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme H. THEBAULT-DONDEL

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_44-DE

26-44) BUDGET PRIMITIF 2026 – CAMPING MUNICIPAL DU VIEUX CHATEL

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : BP 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les règles de la comptabilité publique, et les nomenclatures applicables ;
VU les articles 11 et 13 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;
VU la délibération n° 26-24 du 1er avril 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;
VU la délibération n° 26-… du 29 avril 2026 prenant acte de l'affectation des résultats du budget du camping municipal du "Vieux Châtel" ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 08 avril 2026 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 du camping municipal du "Vieux Châtel" ;
CONSIDERANT le vote au chapitre des deux sections ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget primitif du camping municipal du "Vieux Châtel" selon les montants budgétaires suivants :

Fonctionnement H.T.		Investissement H.T.	
Dépenses	**108 140,00 €**	Dépenses	**74 721,00 €**
Recettes	**108 140,00 €**	Recettes	**74 721,00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_44-DE

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO